



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat
Pour des économies d'énergie sur l'éclairage nocturne en ville de Montreux

Président : Och Matthias (ML)
Membres : Christian Bécherraz (SOC)
Bassam Degerab (Les Verts)
Jean-Marc Forclaz (PLR)
Angelo Giuliano (PLR)
Mario Gori (SOC)
Anthony Huys (SOC)
Marcel Jost (UDC)
Charles Meichtry (PLR)
Bernard Tschopp (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs,

La commission s'est réunie le 12 novembre 2012 à la Rue du Marché 8.

La Municipalité était représentée par M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, M. Enrico Bergonzo, Chef de service et M. Pascal Müllener, délégué à l'énergie.

Préambule

Le remplaçant du postulant rappelle l'objet du postulat. En résumé, il propose 3 pistes de réflexion que la Municipalité pourrait explorer :

1. Diminuer l'éclairage relatif ou absolu, diminuer l'intensité de sources lumineuse ou ne pas éclairer dans des zones peut fréquentées.
2. Economiser sur des composants et remplacer les sources de lumière avec des technologies de dernière connaissance.
3. Remplacer progressivement les sources d'énergie actuelles avec de la technologie solaire.

Position Municipale

Le Municipal rappelle que Montreux a reçu pour la troisième fois le label argent (en matière de consommation d'énergie), l'objectif étant d'atteindre le label gold. Pour cette raison la Municipalité est à l'écoute de tout ce qui se peut faire dans des délais

raisonnables et moyennant des investissements modérés, pour atteindre ce but.

Le délégué à l'énergie donne ensuite à la commission des informations en manière générale sur l'éclairage à Montreux : 3700 ouvrages (éclairage public) et 150 armoires de commande. Des compteurs sont en voie d'installation, 10 à ce jour, pour contrôler la consommation. La Municipalité œuvre au remplacement des anciennes installations, surtout les sources à vapeur de mercure. Actuellement, 150-200 sources lumineuses sont déjà remplacées avec du LED, il en reste encore environ 600. Pour citer un exemple, l'économie réalisée avec le remplacement LED est environ de 44% au niveau de la consommation d'énergie. D'après un audit de la Romande énergie, Montreux est plutôt premier de classe, mais il y a encore beaucoup à faire.

Discussion

Le postulant insiste sur la nécessité de faire une étude de l'ensemble de la commune pour donner un aperçu complet des installations afin de réduire la consommation d'énergie tout en fixant un objectif chiffré des économies à faire et en proposant également de recourir à des sources de lumière variable (intelligente), qui s'intensifient en fonction du passage (détecteur de mouvement). D'après une étude citée par le postulant, les personnes ne se sentent pas forcément moins en sécurité avec moins de lumière, du moment que toute la ville n'est pas éteinte, bien sûr.

Selon le délégué à l'énergie, la réduction de puissance est en principe possible. Un tel système s'installe dans les armoires électriques, à raison d'une armoire pour 30 luminaires. Il pose par contre des problèmes s'agissant des mouvements qui ne viennent pas des passants, mais des animaux ou des voitures. Ces mouvements auraient plutôt pour effet de faire clignoter l'éclairage public que d'assombrir les rues.

Le municipal ajoute qu'une étude telle que demandée par le postulat, soit le « plan lumière », est déjà en cours. Le service compétent est en train de l'affiner en collaboration avec la Romande énergie et leur partenaire Geole. Ce plan tient compte des technologies dites « intelligentes » et du caractère villageois, urbain ou touristique des éclairages. Mais il ne faut pas pour autant négliger l'aspect sécuritaire de l'éclairage public. La Municipalité nous présente alors un graphique, issu de l'analyse de différents scénarios d'éclairage.

Pour information, l'éclairage public à Montreux représente 1,5% de la consommation globale de la commune, ce qui fait 1'600'000 kWh pour une totalité de 116'000'000 kWh. Cela n'empêche pas qu'il faille mettre en œuvre tout moyen permettant de réduire cette consommation.

Un commissaire remercie la Municipalité pour ses efforts dans le domaine énergétique et craint, en prenant en considération le présent postulat, de brûler les étapes. L'avancement technique des sources lumineuses à ce jour est considérable. Or, pour éviter d'investir deux fois, il serait astucieux d'intégrer l'évolution technique dans le projet.

Ce même commissaire pose la question de l'utilité d'accepter un tel postulat et des éventuels inconvénients qui se poseraient à la Municipalité si notre Conseil acceptait la prise en considération. La Municipalité se réjouit de savoir que les conseillers communaux sont sensibles à la problématique des économies d'énergie. Elle travaille depuis 10 ans en ce sens avec pour résultat plusieurs médailles à la clef. Il s'agit maintenant de continuer dans cette direction et de mettre en place les éléments nécessaires avec une stratégie cohérente et logique. En effet, notre commune compte 150 armoires installées pour gérer l'éclairage public. Or une adaptation coûte à peu près Fr. 10'000.- par armoire et 140 armoires sont encore à équiper. Cela demande donc un investissement considérable pour une économie de Fr. 1'000.- par année et par armoire.

Plusieurs conseillers partagent l'avis selon lequel les travaux actuels de la Municipalité répondent déjà au postulat et qu'il est par conséquent inutile de prendre en considération le présent postulat.

Un autre commissaire évoque la possibilité d'autres économies comme par exemple l'isolation thermique au niveau de fenêtres de certains bâtiments de la commune, avec un rapport économie-investissement non négligeable.

La question de la sécurité est également abordée. Avec une augmentation des agressions, il sera inadéquat de priver des quartiers de Montreux de l'éclairage même pendant une courte partie de la nuit.

La commission discute encore d'autres consommateurs d'énergie, à savoir les parkings couverts et les vitrines. Pour les premiers, la Commune a déjà installé des détecteurs pour les étages les moins sollicités, concernant les deuxièmes, des tests sont en cours.

Amendement

Conclusion

C'est par 8 non, un oui et une abstention que votre commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de ne pas prendre en considération le présent postulat.

1 oui, 8 non, 1 abstention.

Le président-rapporteur
Och Matthias (ML)